



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHU

Question orale n° 1216

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les enfants dyslexiques. Elle souhaite attirer son attention sur le plan Actions langages. Ce plan a prévu, depuis le 1er janvier 2004, la mise en place d'un centre référent relatif aux troubles du langage au centre hospitalier universitaire de Brest, sur le site de l'hôpital Morvan. Au terme de sa première année de fonctionnement, on constate que les moyens humains et financiers dédiés au centre sont nettement insuffisants et il ne peut donc répondre à l'attente des parents pour établir un diagnostic complet. Les délais d'attente pour les familles sont très longs et une fois connu le diagnostic, par manque de moyens, malgré tout l'engagement des personnels dans la démarche, il ne peut y avoir aucun suivi. Elle lui demande de bien vouloir doter le centre référent du CHU de Brest de moyens lui permettant de répondre aux missions qui lui ont été dévolues dans le cadre du plan actions langages.

Texte de la réponse

MISE EN PLACE DU PLAN ACTIONS LANGAGES

AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST

Mme la présidente. La parole est à Mme Marguerite Lamour, pour exposer sa question, n° 1216, relative à la mise en place du plan actions langages au centre hospitalier universitaire de Brest.

Mme Marguerite Lamour. Ma question a trait au plan actions langages en ce qui concerne plus particulièrement le soutien à apporter aux enfants souffrant de dyslexie.

Ce plan a prévu, depuis le 1er janvier 2004, la mise en place d'un centre référent relatif aux troubles du langage au centre hospitalier universitaire de Brest, sur le site de l'hôpital Morvan.

Au terme de sa première année de fonctionnement, il apparaît que les moyens humains et financiers dédiés au centre sont nettement insuffisants et que celui-ci ne peut répondre à l'attente des parents pour établir un diagnostic complet. Les délais d'attente pour les familles sont très longs et une fois le diagnostic connu, malgré tout l'engagement des personnels dans la démarche, aucun suivi ne peut être assuré.

Je ne méconnaiss pas l'attention que porte le Gouvernement aux enfants présentant des troubles du langage. J'en veux pour preuve l'adoption, dans le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école, de l'amendement de mon collègue Christian Kert.

J'aimerais connaître les mesures qui vont être prises pour doter le centre référent du CHU de Brest des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'outre-mer.

Mme Brigitte Girardin, ministre de l'outre-mer. Madame la députée, vous avez appelé l'attention du ministre de la santé sur la situation du centre de référence de diagnostic et de prise en charge des troubles spécifiques de l'apprentissage du langage oral et écrit du CHU de Brest.

Le centre de référence a été créé dans le cadre du programme national de lutte contre les troubles de l'apprentissage du langage oral et écrit à la suite de l'appel à projets de 2003. Il a bénéficié d'un

financement de 100 000 euros, qui a permis le recrutement d'un neuropsychiatre à mi-temps et d'un neuropsychologue et d'une secrétaire à temps partiel. Depuis son ouverture effective début 2004 dans la partie excentrée de la Bretagne, jusque-là dépourvue de centre, il a dû faire face à une demande très forte et les délais d'attente peuvent atteindre sept à huit mois. Cette situation devrait pouvoir se régulariser lorsque la fréquentation du centre aura été stabilisée. L'ARH de Bretagne reste très attentive à l'évolution de l'activité du centre.

Deux projets de création de service d'éducation spéciale et de soins à domicile dans le Finistère devraient permettre d'améliorer le suivi des enfants présentant des troubles sévères d'apprentissage du langage, en attendant que le centre de référence puisse fonctionner dans des conditions plus satisfaisantes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marguerite Lamour.

Mme Marguerite Lamour. Je vous remercie, madame la ministre. J'espère que cette annonce apaisera les attentes des familles concernées et que ces deux structures seront dotées de moyens pour que le centre fonctionne dans des conditions optimales.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1216

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4409

Réponse publiée le : 4 mai 2005, page 3025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 mai 2005